

CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE MIRAMAS
SÉANCE PUBLIQUE DU 12 FÉVRIER 2015

La séance est ouverte à 19 heures 05 dans les formes réglementaires, sous la présidence de Monsieur Frédéric VIGOUROUX, Maire de Miramas.

Monsieur le MAIRE.- Chers collègues, il est 19 heures. Il y a des retardataires, on m'a déjà prévenu. Bien, nous allons ouvrir la séance par l'appel des adjoints. Madame BUTI.

Madame BUTI salue l'assemblée et procède à l'appel nominal des élus du Conseil Municipal.

Étaient présents, Mesdames et Messieurs :

Frédéric VIGOUROUX, Maryse RODDE, Gérald GUILLEMONT, Jean GUILLON, Marie-Pierre VIAL, Paulette ARNAUD, Jacques BAUDOUX, Anne-Marie CHAYOT, Jean-Marie PASCAL, Gaëtan FERNANDEZ, Fadela AOUMMEUR, Christian PEYRO, Éric MARCHESI, Géraldine BUTI, Fernande REYNAUD, Armelle RAFFINI, Jerry GRUAT, Daniel HIGLI, Jean-Luc SANCHE, Mireille MIZOULE, Olivier JULIEN, Martine ARFI, Nathalie PISANO, Hatab JELASSI, Hervé REBOUL, Ange POGGI, Johanne ALVAREZ, Cécile DUMAS (à partir de 19 h 10, avant le vote de la délibération 01-2015), Marc THOMAS.

Étaient représentés, Mesdames et Messieurs :

Monique TRINQUET, par Maryse RODDE
Catherine FOURMENT, par Gérald GUILLEMONT,
Jérôme PARDIES, par Jacques BAUDOUX,
Laëtitia DEFFOBIS, par Frédéric VIGOUROUX,
Beatrix ESPALLARDO, par Hervé REBOUL.

Étaient absentes excusées, Mesdames :

Cécile DUMAS, jusqu'à 19 h 10, après l'approbation du compte rendu,
Marilyne KERAUDY.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur le MAIRE.- Mesdames, messieurs, nous passons à la désignation du secrétaire de séance. J'ai l'honneur et l'avantage de vous présenter la candidature unique de Marie-Pierre VIAL. Y a-t-il une autre candidature ? Non. Avec ce bleu horizon, nous passons donc au vote. Tout le monde est d'accord. Merci.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

A/ RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DU 16 DÉCEMBRE 2014

Monsieur le MAIRE.- Nous passons à la question de la ratification du procès-verbal. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Merci pour le travail effectué, mesdames. S'il n'y a pas de question, je passe au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Nous allons commencer les délibérations en sachant qu'il y a... Vous voulez parler de quoi ?

M. Marc THOMAS.- Monsieur le MAIRE, avant de commencer l'ordre du jour...

Monsieur le MAIRE.- Non, c'est moi qui devais le dire, normalement. Monsieur THOMAS, depuis tout à l'heure vous me le dites. Donc, j'ai une question que j'ai reçue du groupe Front National –que nous aborderons en question diverse.

M. Marc THOMAS.- J'avais autre chose à dire avant le début du Conseil.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur, est-ce que c'est une question ?

M. Marc THOMAS.- C'est une interpellation.

Monsieur le MAIRE.- Nous avons une interpellation.

M. Marc THOMAS.- Si vous me le permettez, c'est très court. Deux points nous interpellent.

Le premier, comme vous venez de nous le dire, c'est notre question qui sera faite à la fin du Conseil et nous sommes heureux de savoir qu'elle est enfin inscrite.

Le deuxième point concerne, lors du dernier Conseil municipal, les journalistes présents qui ont passé comme article que le Conseil s'est déroulé de « façon étonnante » - j'ai l'article ici –, car notre Groupe a tenu à souligner la satisfaction de pouvoir continuer à proposer la gratuité des voyages pour nos anciens. Nous souhaitons la renouveler ici et préciser à ces personnes que nous ne voyons pas ce qu'il y a d'étonnant à vouloir le bien-être ou la protection de nos anciens. Penser le contraire relève d'un manque de considération pour nos aînés que le Groupe ici présent ne peut accepter, que cela soit pour dit.

Monsieur le MAIRE.- D'accord. Vous savez, il y a une tradition. Le problème, c'est que vous interpellez le Conseil Municipal qui n'y est pour rien puisque, jusqu'à présent, et j'espère le plus longtemps possible, la presse est libre. Ce que je vous conseille de faire, comme vous êtes jeune, c'est que, quand vous avez une question à poser aux journalistes, vous leur posiez directement. Par écrit, c'est le mieux, et je suis persuadé qu'ils vous répondront avec sagacité. Voilà, c'est juste une information pour vous.

B/ DÉLIBÉRATIONS

Monsieur le MAIRE.- Nous allons commencer, l'appel du Conseil Municipal étant fait, par les délibérations.

Entrée de Madame DUMAS, qui est présente.

Madame Cécile DUMAS rejoint la séance à 19 heures 10.

Nous entrons dans la question numéro 1 et je demande à Monsieur BAUDOUX de la donner.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

N° 1 – Ampliation et modification de la délibération n° 261-2014 du Conseil Municipal du 16 décembre 2014 portant transfert partiel de la compétence sport communautaire relatif au « soutien aux équipes sportives » aux communes membres à compter du 1^{er} janvier 2015

Rapporteur : **M. Jacques BAUDOUX**

M. Jacques BAUDOUX.- Il s'agit du transfert des équipements que je vais vous énumérer concernant les clubs d'Istres Ouest Provence Handball, de Fos Ouest Provence Basket, d'Istres Ouest Provence Volley et du Football Club Istres Ouest Provence, tant de clubs que nous adorons et qui nous rappellent qu'ils bénéficient de dispositions particulières en termes d'équipements, concernant notamment le Mas des 4 vents à Istres, le domaine de Lavalduc à Istres et le lot 45 de la Pyramide à Istres. Le transfert des compétences vers les communes nécessite d'approuver le transfert de ces biens au bénéfice des communes concernées, donc Istres, Istres et Istres.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Vous demandez à ce que, finalement, la compétence « sport de haut niveau » du SAN (Syndicat d'Agglomération Nouvelle) réintègre les communes et qu'elle ne soit plus au sein du SAN. C'est, *grosso modo*, ce qui a été décidé. Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question particulière. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Question numéro 2, l'excellente Madame PISANO va nous proposer de rentrer dans le 22^{ème} siècle.

N° 2 – Envoi dématérialisé des convocations du Conseil Municipal

Rapporteur : **Mme Nathalie PISANO**

Madame Nathalie PISANO procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Bien, donc nous rentrons dans le monde moderne. Cela nous fera, en plus, des économies de papier, parce que c'était très lourd. Je remercie les services, mais les millions de photocopies qu'ils faisaient, ce n'était pas simple. Je réédite ce qui avait été indiqué : il y aura une formation pour les non-spécialistes des tablettes, dont je fais partie. L'excellent Directeur du Service Informatique s'est engagé à ce que vous soyez les élus les mieux adaptés aux tablettes. Voilà. Quant à ceux qui ont des tablettes du SAN Ouest-Provence, évidemment, ils n'en auront pas de la Ville, cela ferait doublon. On n'en donnera qu'à ceux qui sont volontaires, bien sûr.

Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question particulière. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Madame CHAYOT, comment va notre CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) ? Allez-y.

N° 3 – Convention entre Centre Communal d’Action Sociale et la Ville de Miramas dans le cadre du Programme de Réussite Éducative

Rapporteur : **Mme Anne-Marie CHAYOT**

Madame Anne-Marie CHAYOT procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Bien. C’est toujours un processus important dans la réussite éducative de nos chers enfants. Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question. Nous passons au vote.

En l’absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Madame AOUMMEUR sur le volet Handicap.

N° 4 – Convention Commune de Miramas – Centre Communal d’Action Social de Miramas – Volet handicap

Rapporteur : **Mme Fadela AOUMMEUR**

Madame Fadela AOUMMEUR procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci beaucoup pour ce travail sur le handicap, Madame. Y a-t-il des commentaires particuliers ?

M. Marc THOMAS.- Adhésion totale du groupe RBM (Rassemblement Bleu Marine).

Monsieur le MAIRE.- Décidément, vous voulez apparaître dans la presse ! Vous pouvez noter que le climat est serein, hein ! Mais c'est bien, c'est bien ! Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- La question numéro 5, c'est moi.

N° 5 – Adhésion de la Commune à l'association Villes Internet

Rapporteur : **Monsieur le Maire**

Monsieur le Maire procède à une lecture succincte du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Elle mutualisera ses initiatives ; cela peut prendre différentes formes (marchés publics, etc.), il y a de tout là, des marchés publics, etc.

Monsieur le Maire poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Je vous propose, si vous le voulez bien, de voter cette délibération et cette adhésion. La parole et les questions à Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Je voudrais savoir, parce que, internet, vous savez que cela peut donner suite à pas mal de « dérangements », si vous voulez. Je voudrais savoir qui a le contrôle. Quel sera l'organisme de contrôle pour éviter tout « débordement » ?

Monsieur le MAIRE.- Comme vous le savez, je suis un fervent partisan des nouvelles technologies, mais je vais quand même demander, Madame la Directrice, si vous voulez bien nous dire deux mots, parce qu'il s'agit d'un système national. Allez-y.

Mme Véronique BARBETTI, Directrice du Service Communication.- En fait, l'adhésion à Villes Internet, ce n'est pas l'utilisation qu'en font les usagers, ce sont : la dématérialisation des services – tout ce qui est services en ligne – les infrastructures pour permettre une meilleure connexion aux usagers, les outils mis à disposition : le site de la Ville, des applications qui peuvent être utiles en matière de sécurité ou en matière d'information aux usagers. Ce n'est pas l'usage que les administrés en font, c'est mettre en place des services publics dématérialisés qui vont dans le sens du développement durable et d'une information plus rapide et plus accessible.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Et il y a beaucoup, beaucoup de communes qui sont aujourd'hui adhérentes.

Mme Véronique BARBETTI, Directrice du service Communication.- Il y a énormément de communes qui y adhèrent.

Monsieur le MAIRE.- Mais on ne peut pas aller sur un site dérangeant. C'est cela que vous aviez en tête, Monsieur THOMAS, peut-être. Ne répondez pas, ce sera dans la presse.

M. Marc THOMAS.- Entre autres.

Monsieur le MAIRE.- Voilà ! Vous ne pourrez pas aller sur le site du Front National ; je plaisante. Alors, s'il n'y a pas d'autre question, nous pouvons passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- La question numéro 6 est extrêmement importante ; c'était dans notre programme et il y travaille depuis 1 an. Je cède la parole à l'excellent Monsieur JELASSI.

SÉCURITÉ

N° 6 – Adhésion au dispositif « Mairies vigilantes » et mise en place du dispositif de participation citoyenne « Voisins vigilants »

Rapporteur : **M. Hatab JELASSI**

Monsieur Hatab JELASSI procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Y a-t-il des questions ? Pas de question. Donc nous allons enchaîner évidemment sur ce processus et nous reviendrons au Conseil Municipal, Monsieur JELASSI, sur ces questions pour l'évolution du dossier. Je passe donc au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

(1 voix Madame Cécile DUMAS)

Monsieur le MAIRE.- Monsieur PASCAL, vous ne pouvez pas le faire en provençal, puisque la République ne reconnaît que la langue française au Conseil Municipal.

M. Jean-Marie PASCAL.- C'est dommage.

DIRECTION DES FINANCES

N° 7 – Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association « le Collectif Prouvènço » pour la création de l'Observatoire de la Langue et de la Culture Provençales

Rapporteur : **M. Jean-Marie PASCAL**

Monsieur Jean-Marie PASCAL procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- C'est exceptionnel ! Comment est-ce qu'on le dit en provençal ?

M. Jean-Marie PASCAL.- Exceptionneo.

Monsieur le MAIRE.- Si c'est « *exceptionneo* » et parce qu'il nous faut défendre la culture provençale, je propose qu'il y ait des questions ou pas. Pas d'intervention ? Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Portez notre message en provençal à nos amis défenseurs de la langue.

M. Jean-Marie PASCAL. – *Monsieur Jean-Marie PASCAL remercie l'ensemble du Conseil Municipal pour l'attribution de cette subvention en provençal.*

Des intervenants.- *Bien parla !*

Monsieur le MAIRE.- *Bien parla, oui. Au SAN, on parlait en latin et maintenant, on parle en provençal !*

Bien, pour la question numéro 8, Monsieur GUILLEMONT.

N° 8 – Subvention pour remboursement de mise à disposition de personnel municipal à diverses associations

Rapporteur : **M. Gérald GUILLEMONT**

M. Gérald GUILLEMONT.- Mes chers collègues, comme chaque année, nous renouvelons le dispositif des mises à disposition de personnels à certaines associations. Vous avez donc un décret qui nous oblige, lorsqu'il y a des mises à disposition à titre onéreux, à passer une délibération.

Monsieur Gérald GUILLEMONT procède à une lecture succincte du rapport.

M. Gérald GUILLEMONT.- Vous avez la liste sur vos notes de synthèse. Cette liste ne bouge quasiment pas, sauf en raison du fait que nous avons pris une délibération il y a peu – je crois que c'était au mois de décembre – concernant l'association Mirasud. Pour le reste (« Mille et une danses », le handball, l'Office Municipal des Sports – OMS - et l'Union Sportive Miramas – USM), les choses bougent peu et l'on renouvelle le dispositif que l'on a déjà mis en place les années précédentes.

Monsieur le MAIRE.- Très bien ; vous l'aviez voté à l'unanimité d'ailleurs. Pas de question particulière ? On passe au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 33

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 1

(1 voix Madame Cécile DUMAS)

Monsieur le MAIRE.- Monsieur JULIEN pour la question numéro 9.

AGENDA 21

N° 9 – Renouvellement de l'adhésion de la Commune au Comité 21

Rapporteur : **M. Olivier JULIEN**

Monsieur Olivier JULIEN procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Des questions ? Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- J'avais demandé, simplement, à savoir quel est le bilan de l'année précédente, savoir ce que cela a apporté à la Ville.

M. Olivier JULIEN.- Je parle sous le contrôle de Patrice FOURNIER qui complètera mes propos. L'Agenda 21, comme vous le savez, c'est un plan d'actions pour le 21^{ème} siècle. Il a été mis en place en novembre 2013 sur la Commune. Il poursuit comme objectifs l'amélioration et la pérennité du développement durable sur cinq axes :

- la lutte contre le changement climatique ;

- la préservation de la biodiversité et des milieux ;
- la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;
- l'épanouissement des êtres humains ;
- une dynamique de développement.

L'adhésion au Comité 21 est, en fait, une adhésion à une instance de centralisation des agendas 21 sur le territoire.

Monsieur le MAIRE.- Le résultat, Monsieur, et Madame BUTI, bien sûr, est quand même important : nous avons eu la Libellule.

M. JULIEN.- En termes de résultat, sur l'adhésion au Comité 21, il y a eu deux publications concernant des actions qui ont été mises à l'honneur sur Miramas concernant l'alimentation – publication qui date de janvier 2014 – et sur l'amélioration de la gestion durable de l'eau. L'ensemble de cela, plus toutes les actions engagées, a, pour le coup, valu à la Commune d'être désignée capitale régionale de la biodiversité.

Monsieur le MAIRE.- Mais, Monsieur Olivier JULIEN, ce n'est pas tout ! Car ce soir – c'est tout neuf et je tiens à remercier toutes celles et tous ceux qui ont effectivement travaillé à cela –, la ville de Miramas, qui a été retenue comme capitale de la biodiversité, a été reconnue et nous avons la chance d'avoir la reconnaissance de la Maille 2 comme écoquartier ; cela a été décidé sur le plan national. C'est « tout frais moulu » d'hier soir et l'on aura plus d'éléments pour la presse libre.

Objectivement, je trouve que nous sommes dans une bonne direction, Monsieur THOMAS. Et j'adjoins cet effort de l'Agenda 21 avec ce que Madame BUTI suit avec beaucoup d'attention : le projet *zero waste* (zéro déchet) sur lequel je viens d'apprendre qu'il n'y a que 2 communes en France sur les 50 sites. Il n'y a que 2 communes françaises (Roubaix et Miramas) qui ont été reconnues comme site pilote au plan national. Notre projet – qui est un projet à 10 ans, quand même – va nous permettre, avec le SAN Ouest-Provence, de développer des actions dans ce domaine.

Pour couronner le tout - pour que vous compreniez bien, aussi, quel est le sens de tout cela -, c'est que, à travers cela, d'abord, nous sommes convaincus qu'il faut aller dans le domaine du développement durable. On ne fait pas que l'afficher, on le fait. On enchaîne l'ensemble des services vers un plan de l'Agenda 21. On entraîne les Miramasséens à entrer dans la logique de *zero waste* – zéro déchet. On continue avec les Miramasséens sur les jardins partagés, on va continuer sur l'isolation et la rénovation urbaine avec cet écoquartier. Et je termine en disant que nous allons aussi travailler sur

l'économie circulaire, c'est-à-dire la capacité de développement économique et de création d'emplois et de richesses sur notre commune, sur la ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) de la Gare à travers l'ensemble de ces projets.

Ce ne pourrait être que des paroles, mais, par exemple, un organisme comme la Caisse des Dépôts et Consignations – nous étions trois à cette réunion – nous a signifié que le fait que la Ville s'engageait dans ce domaine aussi fortement permettait d'avoir des subventions, des participations et des intentions plus fortes, et notamment l'engagement plus important de la Caisse des Dépôts dont nous aurons besoin le jour où viendra, je viens de vous l'expliquer, la ZAC de la Gare.

Enfin, je termine sur *zero waste* – zéro déchet. Nous avons quand même une subvention à hauteur de 100 000 euros pour financer un emploi sur la Ville pendant 3 ans afin de nous aider à mettre en place ce projet, ce sur quoi nous allons travailler avec Géraldine et l'ensemble des services, que je remercie ainsi que le Cabinet.

Sur cette question, bravo pour la réponse ! Puis-je passer au vote ?

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Monsieur GUILLEMONT. Là, on est aussi dans la préservation des choses, mais je n'ai toujours pas compris la convention de GrDF pour l'installation d'équipements de télérelevé.

N° 10 – Convention avec GrDF pour l'installation et l'hébergement d'équipement de télérelevé en hauteur – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer

Rapporteur : M. Gérald GUILLEMONT

M. Gérald GUILLEMONT.- Je vous demande toute votre attention ; je vais essayer d'être clair. C'est la troisième délibération à cet ordre du jour qui concerne le déploiement des nouvelles technologies. C'est, Monsieur le MAIRE, « Miramas 3.0 ».

Monsieur le MAIRE.- Bravo !

M. Gérald GUILLEMONT.- Donc, on vous propose de ratifier une convention avec GrDF qui est maintenant la filiale de GDF Suez en charge de la distribution du gaz sur le territoire national dans le cadre d'une concession nationale. GrDF se propose d'équiper les compteurs de ses clients de dispositifs communicant de manière à ce que cela puisse répondre, d'abord, à la demande pressante d'un nombre croissant de ses clients qui cherchent à avoir des informations plus précises sur les consommations de gaz, mais cela va permettre aussi de supprimer des relevés intermédiaires qui n'étaient pas faits, en fait, et qui étaient des estimations. Globalement, cela va permettre d'améliorer la qualité de la facturation et la facturation systématique sur index réel, et donc la suppression des estimations de consommation.

Pour mettre en œuvre ces nouveaux compteurs communicants, GrDF a besoin de sites de concentration des ondes radio qui viennent de chacun des compteurs. Elle s'est donc tournée vers la Commune qui a beaucoup d'équipements sur tout le territoire pour installer ces concentrateurs. En fait, la convention, ici, concerne la relation entre la Commune et GrDF et a uniquement pour but d'autoriser GrDF à installer des équipements sur des toitures, notamment sur la toiture du parking ou sur l'Hôtel de Ville.

En fait, c'est une convention d'occupation du domaine public. Vous avez la liste dans la convention : cinq bâtiments communaux vont accueillir les antennes qui vont permettre de concentrer les informations qui sont envoyées par ondes radio et ceci fera l'objet d'une facturation pour occupation du domaine public.

Monsieur le MAIRE.- On les fait payer.

M. Gérald GUILLEMONT.- Oui.

Monsieur le MAIRE.- Cela va mieux alors. D'accord, je ne le savais pas. Monsieur THOMAS, un passionné de GrDF.

M. Marc THOMAS.- Je voudrais juste reposer la question, pour qu'il en soit bien fait mention, parce que je vois que vous avez dit que c'est une antenne, qu'il y allait y avoir des ondes radio et tout cela et je vois que trois des cinq sites choisis sont les groupes scolaires Giono, Van Gogh et Gresset.

M. Gérald GUILLEMONT.- Oui.

M. Marc THOMAS.- Je voulais savoir si vous aviez tenu compte d'un éventuel impact santé vis-à-vis de nos « gosses ».

M. Gérald GUILLEMONT.- Il ne s'agit pas du tout du même type d'ondes que les ondes produites par les émetteurs de téléphonie mobile. Là, c'est de la radio et on n'est pas du tout dans les mêmes fréquences. Les débits n'ont rien à voir, parce que, aujourd'hui, les opérateurs distribuent de l'image en continu (*streaming*) avec les smartphones. Là, on est sur des valeurs numériques et sur des débits qui n'ont rien à voir, et qui sont très, très faibles par rapport à ce que peut faire, aujourd'hui, une antenne de téléphonie mobile.

Monsieur le MAIRE.- *Streaming ! Tu es moderne ! Rires.* S'il n'y a pas d'autre question, on peut passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Comme Jérémie est absent, c'est Jacques BAUDOUX qui sera en charge – est-ce que c'est cela ? – de la question numéro 11.

RESSOURCES HUMAINES

N° 11 – Convention de mise à disposition de personnel auprès de l'association « Office Municipal des Sports » - Approbation de la convention type et autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer cette convention

Rapporteur : **M. Jacques BAUDOUX**

M. Jacques BAUDOUX.- C'est un renouvellement au 1^{er} janvier 2015 pour une durée de 3 ans de la convention de mise à disposition auprès de l'OMS d'un agent de catégorie C – vous avez eu la fiche – à temps complet. Les conditions sont rappelées dans la convention qui est jointe et annexées à la délibération.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Une question de Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- La dernière fois, comme je vous l'avais demandé en commission, vous m'aviez dit que c'était la secrétaire qui était concernée.

Monsieur le MAIRE.- C'est ça. C'est un personnel administratif.

M. Marc THOMAS.- En revanche, il y a juste une petite chose : « *sous réserve de modification des éléments constitutifs de la rémunération* », cela veut-il dire que vous n'en avez pas tenu compte avant ?

M. Gérald GUILLEMONT.- C'est une convention qui est renouvelée à l'identique.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur THOMAS, je vous réponds. Vous savez qu'il y a la vie et la carrière des agents. Donc, chaque année, ils peuvent prendre un échelon ou un grade plus loin, mais plus souvent un échelon, et c'est pour cela que c'est mis, pour permettre à l'agent d'avoir son déroulement de carrière. C'est cela. À l'instant T, l'agent est là, mais si dans un an ou dans deux ans il prend un échelon à ce moment-là, cela changera. C'est pour cela que l'on a mis cela.

Si tout le monde a compris, nous pouvons passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

N° 12 – Création d'un emploi de médecin vacataire à compter du 1^{er} mars 2015

Rapporteur : **M. Éric MARCHESI**

La délibération numéro 12 est retirée.

Monsieur le MAIRE.- La question numéro 12 est retirée. Il n'y a plus de question numéro 12 et donc, on cherche une solution. C'est toujours très, très compliqué. Pour tout vous dire, à la Commission, nous avons passé cette délibération et nous pensions avoir un médecin, un médecin de la Ville, et il s'est désisté. Du coup, on n'a plus de médecin et donc on cherche une autre solution.

M. Éric MARCHESI.- Pour repréciser, on avait déjà abordé dans cette salle la question du remplacement de médecin. On l'avait déjà abordée et on avait déjà discuté, mais le souci c'est que, effectivement, comme vient de le dire Monsieur le MAIRE, on avait un médecin et on ne l'a plus depuis très récemment. Donc, on est obligé de revoir les choses différemment et de réfléchir à la question. Donc, on ne va pas délibérer alors que l'on risque d'être amené à prendre une décision qui sera différente.

Monsieur le MAIRE.- Je pense d'ailleurs qu'il faut que l'on voie avec Éric et Fernande, qui s'occupent de la santé, cette problématique de savoir où l'on peut trouver un lieu ou un médecin sur la Ville.

M. Éric MARCHESI.- Il faudrait déjà pouvoir avancer...

Monsieur le MAIRE.- Il faut voir avec Fernande. Bien, la délibération est donc retirée.

La question numéro 13, c'est Jean GUILLON.

URBANISME

N° 13 – Convention d'intervention foncière passée avec l'Établissement Public Foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer

Rapporteur : M. Jean GUILLON

Monsieur Jean GUILLON procède à la lecture du rapport.

M. Jean GUILLON.- Vous avez donc compris que, en fait, c'est pour nous permettre de préempter sans nos deniers à nous, des biens, des terrains, des immeubles qui sont dans des périmètres où nous avons des projets.

Monsieur Jean GUILLON poursuit la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Merci. Pas de question particulière ? On a expliqué la dernière fois tout ce que c'était : la capacité pour des communes d'utiliser cet établissement public foncier pour acheter, le cas échéant, pour son compte. Cela s'appelle un « porteur » et c'est organisé, bien évidemment, au niveau régional et nous ne l'utiliserons que lorsque l'on décidera de faire des projets et lorsque l'on aura, *in fine*, à la fin des projets, des retours sur investissements. Monsieur REBOUL.

M. Hervé REBOUL.- Est-ce que cela tient compte du PLU (Plan Local d'Urbanisme) ?

Monsieur le MAIRE.- Oui, complètement, complètement. Là, on ne peut pas acheter des trucs...

M. Hervé REBOUL.- C'était une question.

Monsieur le MAIRE.- Cela tient compte du PLU, etc. Bien, s'il n'y a pas d'autre question, nous pouvons passer au vote.

Il est à présent procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Monsieur GUILLON : la question 14.

**N° 14 – Approbation du déclassement d'environ 11 m² du domaine public situés
rue Mireille au Vieux Miramas**

Rapporteur : M. Jean GUILLON

M. Jean GUILLON.- Il y a peu de temps, au Conseil Municipal, nous avons accepté de faire une enquête sur le déclassement de 11 mètres carrés du domaine public situés rue Mireille au Vieux Miramas. L'enquête publique a été faite et donne un avis favorable. Aujourd'hui, on vous demande donc d'approuver ce déclassement de 11 mètres carrés à la rue Mireille qui, en fait, correspondent à deux escaliers qui étaient sur le domaine public, mais qui, en fait, sont privés.

Monsieur le MAIRE.- Ce sont donc les deux escaliers de Mireille. La fameuse pièce ! Mireille ; voilà. S'il n'y a pas d'autre question pour ces 11 mètres carrés, nous pouvons passer au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Nous passons à la question 15. Houla ! 195 !

M. Jean GUILLON.- Si vous le voulez, on pourrait faire les deux, puisque les deux qui se suivent sont quand même liées.

Monsieur le MAIRE.- Non, non, tu vas les faire séparément.

M. Jean GUILLON.- D'accord, Monsieur le MAIRE.

**N° 15 – Approbation du déclassement d'environ 195 m² du domaine public situés
quartier Carraire entre la rue Marcel Pagnol et la rue des Cascades**

Rapporteur : **M. Jean GUILLON**

M. Jean GUILLON.- C'est une espèce de délaissé qui était au milieu du lotissement que nous vendons. Les propriétaires riverains vont se partager le terrain. C'est pareil, vous aviez approuvé le déclassement. Aujourd'hui, l'enquête publique a donné un avis favorable et l'on vous propose de déclasser le terrain.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Merci. Pas de question particulière ? Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Monsieur GUILLON a la question 16.

N° 16 – Cession d'un délaissé d'environ 195 m² situé entre la rue Marcel Pagnol et la rue des Cascades – quartier Carraire

Rapporteur : **M. Jean GUILLON**

M. Jean GUILLON.- Puisque l'on vient d'approuver le déclassement de ce délaissé de 195 mètres carrés, on vous propose d'accepter de le vendre pour partie à Monsieur TASSONE Carmelo et à Madame BRISSON Monique, qui sont les propriétaires riverains de ce terrain. Ces propriétaires souhaitent acquérir respectivement 89 et 106 mètres carrés de cet espace tout en maintenant un passage piéton entre la rue Marcel Pagnol et la rue des Cassades.

M. Gérald GUILLEMONT.- Cela fait des recettes.

M. Jean GUILLON.- Oui, mais pas énormes !

Monsieur le MAIRE.- De toute façon, ce sont les prix des domaines.

M. Jean GUILLON.- C'est 19 000 euros.

Monsieur le MAIRE.- C'est bien. Pas de question particulière ? Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas », 1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Une question de Madame VIAL.

N° 17 – Dérogation au repos dominical des salariés de la société BAUDIN CHATEAUNEUF pour la réalisation de l'ouvrage d'art 16 de la déviation Ouest de Miramas

Rapporteur : **M. Marie-Pierre VIAL**

Mme VIAL.- Normalement, c'était Monsieur FERNANDEZ qui devait présenter cette question, mais il s'excuse, il est aphone.

Rires.

Monsieur le MAIRE.- Elle est excellente !

Madame Marie-Pierre VIAL procède à la lecture du rapport.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Quel humour ! Donc, il s'agit de la déviation. Cela avance bien et je tiens à vous dire d'ailleurs – cela intéressera beaucoup Monsieur GUILLEMONT, qui n'entend pas – que, concernant la déviation, nous sommes dans le bon *tempo*. L'année prochaine, les budgets seront alloués par l'État ; ils ont déjà arrêté l'entreprise qui fait les remblais, puisque cela va monter jusqu'à 17 mètres de haut. Donc tout va bien ! Tout va bien !

Y a-t-il des questions particulières ? Pas de question particulière. Nous passons au vote.

En l'absence de question, il est procédé au vote.

VOTE

POUR : 34

(28 voix « Pour Miramas », 5 voix « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas »,
1 voix Madame Cécile DUMAS)

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Monsieur le MAIRE.- Mes chers collègues, les questions du Conseil Municipal et les délibérations ont été arrêtées.

QUESTIONS DIVERSES

**Courrier du 12/01/15 du groupe « Rassemblement Bleu Marine pour Miramas » :
contrôle URSSAF de l'association « Office Municipal des Sports »**

Monsieur le MAIRE.- J'ai été saisi le 12 janvier 2015 d'une lettre du groupe du Front National par Madame ESPALLARDO concernant l'inscription d'une question à l'ordre du jour. Nous avons appris que l'organisme URSSAF (Union de Recouvrement pour la Sécurité Sociale et les Allocations Familiales) aurait effectué récemment un contrôle sur l'association Office Municipal des Sports communément appelé OMS. Et vous appelez à des réponses. On vous les donne ou vous voulez parler avant ? On vous les donne. Bien !

Jacques, qu'en est-il ? Quelles en sont les raisons ? Quel est le résultat ? Quelles mesures allons-nous prendre ?

M. Jacques BAUDOUX.- Voilà qui est plus précis, même si la question semblait claire au départ dans le courrier. Là, c'est beaucoup plus précis du coup. C'est une question de contrôle de l'argent public et de son utilisation. C'est donc tout à fait normal et cela fait 45 ans que je suis investi dans la vie associative miramasséenne et j'en ai vu d'autres de ce type-là, de ce qui rentre dans le contrôle normal de l'argent public. L'OMS a effectivement eu un contrôle de l'URSSAF, parce que, à un moment donné, il est soumis à la légalité, à la loi, comme toute association et les contrôles sont tout à fait normaux.

Ce contrôle est en cours et nous n'avons pas reçu encore de notification et de conclusion de la part de l'URSSAF, mais certainement que nous ne manquerons pas de vous informer quand les choses seront officielles. Pour l'instant, il n'y a eu aucune notification. Il y a eu un contrôle, une démarche faite par l'URSSAF et nous n'avons pas les résultats de ce contrôle. Sera-t-il – comment dirais-je ? – positif ou pas ? Aujourd'hui, nous l'ignorons.

Monsieur le MAIRE.- Très bien. Merci, Jacques, de ces précisions.
Madame DUMAS.

Mme Cécile DUMAS.- Bonsoir. Je suis très étonnée de la demande qui est faite ce soir, qui a toute la liberté d'exister, mais je suis quand même très étonnée de la réponse qui est faite, parce que vous n'êtes pas sans savoir que l'OMS est une association. Poser une telle question au sein du Conseil Municipal et que réponse lui soit faite n'est pas sans poser question, parce qu'une association, c'est indépendant. Cette question, vous pouvez la poser à l'OMS, mais la poser au Conseil Municipal et que, de plus, le Conseil Municipal vous réponde, vous m'en voyez un petit peu surprise et choquée.

Monsieur le MAIRE.- Monsieur THOMAS.

M. Marc THOMAS.- Si nous avons posé la question au Conseil Municipal, c'est que, justement, en ce qui concerne l'OMS, l'argent de l'OMS est quand même l'argent voté par le Conseil Municipal. C'est l'argent, le denier public. Donc, pour nous, à la base,

l'argent dont il est fait usage est quand même celui que nous fournissons. Voilà. Quand nous avons appris cela, nous avons été reçus à l'OMS et d'ailleurs, le Directeur...

Monsieur le MAIRE.- Qui vous a reçus à l'OMS ?

M. Marc THOMAS.- Monsieur BAUDOUX et Monsieur ALTHIERY. Monsieur ALTHIERY nous a dit : « *Je sors de trois heures avec l'URSSAF* ».

Monsieur le MAIRE.- Monsieur THOMAS, je vais vous faire une réponse. Je vais vous faire une réponse parce que, quand j'ai reçu votre lettre, pourquoi l'ai-je mise ? D'abord, parce que la légalité veut que quand un groupe politique, quel qu'il soit, m'interpelle sur une question au Conseil Municipal, la moindre des choses, c'est que je puisse lui répondre.

Je reprends à mon compte les propos de Madame DUMAS qui consistent à dire qu'effectivement, il s'agit d'une association. Il se trouve quand même que je ne suis pas doué d'absence d'écoute et j'entends beaucoup de choses depuis plusieurs mois. De quoi s'agit-il ? Moi, j'ai été prévenu, tout à fait normalement, par le Président de l'association – Monsieur Louis BONNEL – qui m'a indiqué qu'il avait un contrôle de l'URSSAF. Je rappelle que l'OMS a été contrôlé plusieurs fois, que des associations importantes de la Ville ont été contrôlées et, jusqu'à présent, nous n'avons jamais eu de retour négatif de ces contrôles. Donc, nous attendrons sagement, les uns et les autres, que l'association m'informe de l'état du dossier. S'il n'y a rien, ils m'informeront ; s'il y a quelque chose, ils m'informeront.

Mais, pour autant, je voulais vous répondre aujourd'hui de façon définitive en reprenant un peu les propos de Madame DUMAS qui, il y a quelques mois de cela, avait indiqué un certain nombre de choses. En l'occurrence, je voudrais vous dire qu'à partir du moment où la loi de 1901 existe, elle a été créée pour séparer la puissance publique du monde associatif. Ceux qui sont responsables des associations sont le bureau, le secrétaire et le trésorier et les membres du conseil d'administration – à l'OMS, cela s'appelle le « comité directeur » - qui gèrent cette association. Pour ma part, je fais toute confiance en ces structures. Je n'ai aucun moyen de croire qu'il en est autrement. Nous regarderons bien, mais, maintenant, des contrôles dans les associations, il y en a souvent.

Ce qui m'amène à ma conclusion. Ma conclusion est que je me rends compte de plus en plus que nous avons une crise du bénévolat et que ceux qui, entre autres, faisaient du bénévolat depuis fort longtemps, se retrouvent aujourd'hui dans des structures où le juridique, le financier, le comptable, deviennent de plus en plus importants. J'ai rencontré, souvent, les présidents d'associations, quelles qu'elles soient, et ils sont amenés, de plus en plus, à prendre des experts comptables, des comptables, des avocats qui, de vous à moi – et je tire un peu la ficelle –, ont des coûts qu'ils ne peuvent pas forcément

répercuter sur le coût de l'adhésion. Ils viennent voir qui, à votre avis, pour essayer de trouver des solutions ? Ils viennent nous contacter, nous, à la Commune, pour augmenter les subventions afin de leur permettre de prendre en charge ces surcoûts.

J'ai envie de dire au monde associatif, comme c'est le cas à l'OMS : « *Regroupez-vous. Essayez de mutualiser le plus possible* ». C'est le sens du message politique public, notamment dans le domaine du sport que portent Jacques BAUDOUX et Jérémie PARDIES. C'est le sens du message politique public culturel que porte Paulette qui est là. Essayez de mutualiser les moyens pour protéger, finalement, les bénévoles, pour essayer de trouver des outils. Mais chaque association de loi 1901 est unique juridiquement, unique et indépendante. Donc, nous verrons bien le cas échéant.

M. Jacques BAUDOUX.- Monsieur le MAIRE...

Monsieur le MAIRE.- Qui me demande la parole ?

M. Jacques BAUDOUX.- Moi.

Monsieur le MAIRE.- Jacques, il y a Madame DUMAS avant.

Mme Cécile DUMAS.- Non, non, Monsieur BAUDOUX était avant.

Monsieur le MAIRE.- Jusqu'à présent, c'est moi qui donne la parole, mais si vous vous faites des salamalecs...

Mme Cécile DUMAS.- C'est une question de priorité. Monsieur BAUDOUX était avant moi.

Monsieur le MAIRE.- Et de tactique. Monsieur BAUDOUX.

M. Jacques BAUDOUX.- Est-ce une question de tactique ou de priorité ?

Monsieur le MAIRE.- De priorité, de priorité.

Madame Cécile DUMAS.- La tactique, ce n'est pas forcément...

Monsieur le MAIRE.- Allez !

M. Jacques BAUDOUX.- Ce n'est pas moi qui ai utilisé le mot. Simplement, pour apporter une petite précision à Monsieur THOMAS qui a été clair dans sa question, mais qui a fait une petite confusion : ce n'est pas l'OMS qui vous a reçus avec Monsieur REBOUL, c'est le service des Sports. Effectivement, Monsieur ALTHIERY a été amené à apporter son expertise auprès de l'OMS pour l'aider, puisqu'il s'agit quand même de questions sportives et de finances publiques, pour clarifier la situation, tout simplement.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Madame DUMAS, puis on termine, parce que l'on ne va pas y passer 1 000 ans.

Mme Cécile DUMAS.- En termes de tactique, Monsieur BAUDOUX, si j'étais...

M. Jacques BAUDOUX.- C'est vous qui avez utilisé ce mot.

Mme Cécile DUMAS.- Non, ce n'est pas moi qui l'ai utilisé.

Monsieur le MAIRE.- Arrêtez ! C'est moi qui l'ai dit.

Mme Cécile DUMAS.- Si j'étais fort douée en tactique, ma place ne serait pas celle-là.

Monsieur le MAIRE.- Ça !

Rires.

Mme Cécile DUMAS.- Le deuxième point, c'est exactement ce que je signifiais à Monsieur le MAIRE : sur cette question, effectivement, comme toute association, cette association fonctionne avec de l'argent public. Pour autant, il y a une séparation entre la vie des associations et le Conseil Municipal et l'on ne peut pas tout mélanger, parce que, après, cela a un nom – la gestion de fait – et c'est puni par la Loi. C'était le sens de mon propos.

Maintenant, sur la dernière intervention de Monsieur BAUDOUX, je l'ai souligné à plusieurs égards déjà dans le mandat précédent. Cela me gêne toujours de citer des personnes, mais on voit des personnes, un coup à l'OMS, un coup au Service des Sports, un coup qui jouent ce rôle-là, etc., et cela n'aide pas dans la lisibilité. Forcément, au bout d'un moment, cela crée de la porosité, mais j'ai décidé de ne pas me fatiguer et je ne vais pas répéter ce que j'ai déjà dit et redit, qui, forcément, entraîne, après, ce genre de positionnement, parce que l'on ne sait plus qui est qui ou qui fait quoi. Après, vous avez toute la liberté de poser votre question, mais, sur la vie d'une association, ce n'est pas au Maire que l'on demande...

Monsieur le MAIRE.- C'est très gentil. Je vais répondre, ou tu veux répondre, Jacques ?

M. Jacques BAUDOUX.- Simplement pour dire qu'il n'y a pas de va-et-vient, mais à un moment donné, il y a des décisions politiques qui confient à des gens un mandat d'intérêt général d'une part, et qui, après, décident de mettre en place une Direction des sports, qui est chargée de prendre toute sa place et de mener une politique sportive comme elle n'a jamais été menée auparavant.

Monsieur le MAIRE.- Bien. Écoutez, on va arrêter là parce que Madame CHAYOT est devenue toute rouge d'un coup et je ne voudrais pas que l'on se coupe. Je vais quand même faire une réponse claire.

D'abord, généralement, moi, je me réjouis de tous les contrôles – Madame VIAL –, je me réjouis de tous les contrôles et j'appelle à tous les contrôles, y

compris sur la Ville, tout le monde peut venir et je me réjouis de cela d'abord parce que l'on a besoin de contrôles et cela permet souvent d'ailleurs aux structures de modifier les choses. Les entreprises aussi se font contrôler. Je rappelle que c'est l'URSSAF, ce n'est pas la brigade internationale financière du monde.

D'autre part, l'URSSAF est venue je ne sais comment et pourquoi sur l'OMS, mais on le verra bien ; généralement, ils ne se déplacent pas comme cela. Ceci étant dit, moi, je le répète, j'ai affaire à des gens sérieux. Je regarderai sérieusement ce dossier, ce n'est pas l'affaire du siècle. Je pense bien que si vous l'avez mise maintenant à jour, c'était peut-être pour agiter je ne sais quoi, mais je vous fais confiance, cela ne devait pas être dans votre esprit. Moi, je me sens extrêmement serein. J'espère que ce contrôle ira à son terme.

Je réaffirme par contre, et là très, très volontairement, que de la décision que nous avons prise en 2008, collectivement, y compris avec certaines personnes qui n'y sont plus, de remettre l'Office Municipal des Sports au cœur du dispositif sportif de rassemblement du monde sportif, de mutualisation de moyens et de relation et de formation des personnes, je ne regrette strictement rien. Je pense que c'est la bonne solution. Je pense que cela a été, à un moment donné, notamment dans ce qu'ils appelaient les « vacances sportives », des choix qui avaient été faits par l'OMS. Aujourd'hui, d'autres choix sont faits pour les intégrer plutôt dans le domaine communal – si j'ai bien compris – en discussion avec le comité directeur de l'OMS.

M. Jacques BAUDOUX.- Absolument.

Monsieur le MAIRE.- Tout cela se fait en bonne relation et j'assume vraiment le fait que ce choix est bon. D'ailleurs, nous imaginons – c'est dans notre programme – qu'un jour, nous arriverons aussi à organiser la culture ; en tout cas, Paulette ARNAUD y travaille. Et je dois dire que c'est une bonne chose pour une commune que de voir le mouvement sportif et le mouvement culturel se regrouper et travailler ensemble.

Mesdames, Messieurs, nous avons plusieurs choses. Monsieur THOMAS, la tradition veut qu'une fois que j'ai demandé si les questions sont faites, on ne revienne pas dessus parce que, sinon, on va se relancer et se relancer. À travers votre question, j'avais cru comprendre qu'il n'y avait pas de côté pernicieux, que c'était une question...

M. Marc THOMAS.-... de contrôle.

Monsieur le MAIRE.- Oui, mais le contrôle, malheureusement, il n'est pas ici. Attendez, Monsieur, ne soyez pas si pressé. En parlant de contrôle, Monsieur THOMAS, je sais que je vous ennuie quelque fois à la fin du Conseil Municipal, mais il s'agit de contrôle et de transparence. Je vous donne la liste des décisions de Monsieur le MAIRE ; c'est moi.

C/ LISTE DES DÉCISIONS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des décisions prises pendant la période allant du 28 novembre 2014 au 23 janvier 2015.

D/ LISTE DES MARCHÉS PUBLICS

Monsieur le MAIRE procède à la lecture des marchés publics notifiés depuis le dernier Conseil Municipal.

Monsieur le MAIRE.- Mes chers collègues, je sais que j'ai été un peu long, mais il est normal que je puisse vous indiquer systématiquement les décisions et les marchés publics, c'est une obligation.

Je terminerai en vous indiquant que le futur Conseil Municipal devrait se tenir aux alentours du 12 mars 2015, puisque nous continuons ces conseils un peu administratifs et nécessaires. Je vous rappelle que les conseils municipaux budgétaires auront lieu mi-avril, avant le 15 avril 2015. Je vous préviens que nous sommes tributaires du vote du budget du DOB (Débat d'Orientations Budgétaires) et du vote du budget du SAN Ouest-Provence, compte tenu des échanges que nous faisons actuellement. Je crois que j'ai les dates, déjà : le 2 avril et le 14 avril 2015. Nous aurons donc le DOB le 2 avril 2015 et le vote du budget le 14 avril 2015. Nous sommes obligés de voter avant le 15 avril et l'année dernière, à cause des élections, nous avons eu jusqu'au 30 avril, ce qui nous aurait permis d'avoir un peu plus de temps. Là, je suis désolé, nous serons obligés d'aller beaucoup plus vite compte tenu de l'urgence et de l'importance des décisions que nous aurons à prendre.

Je vous indique aussi, chers collègues, que demain et samedi, il y a une fête de la fraternité importante sur la ville de Miramas. Je remercie tous ceux qui m'ont salué ce matin à la radio, puisque je passais à France Bleue Provence à 7 heures du matin ; vous étiez évidemment tous levés. Bien sûr.

Enfin, je vous indique aussi que je me rendrai – je le fais toujours – à l'Union des maires très prochainement pour une grande réunion des 113 maires du Département concernant le dossier de la Métropole. Donc, nous allons prendre des décisions communes.

Le vote de la loi a été fait, la première lecture au Sénat est passée, à la première lecture à l'Assemblée, il y a eu des modifications importantes. Il y aura une deuxième lecture au Sénat puis un retour à l'Assemblée nationale. Je vous informerai de tout cela.

Sachez que je suis toujours, avec mes amis maires, en train de lutter pour que cet outil ne soit pas un outil administratif concentrateur, mais plutôt un outil pour des projets. Malheureusement, actuellement, nous ne sommes pas écoutés, je le dis très clairement. Quant à ceux qui, quelque part, douteraient ou feraient croire que je serais passé du côté de la Métropole, ils se trompent ; d'ailleurs, les 113 maires le savent très bien. Ce n'est pas parce que certains votent la Métropole que je suis favorable à cette Métropole. Je rajouterai à ceux qui écrivent certaines choses que des groupes politiques, eux, ont voté la Métropole. Je vous invite, puisque vous aimez tous internet, à aller voir qui a voté au Sénat et au Parlement la Métropole. Vous seriez surpris, parce qu'il y a des gens de groupes multiples qui s'y opposent, et d'autres qui votent pour. Regardez ceux qui, dans le Département, ont voté pour et nous nous en souviendrons.

Quant à moi, je reste opposé à cette Métropole telle qu'elle est conçue, mais je suis dans l'obligation d'imaginer, en tant que Maire, que cette loi passe, parce que les Miramasséens aiment la lutte, historiquement, ils aiment le combat, historiquement, mais, moi, je suis obligé d'être pragmatique. Il va bien falloir que l'on essaye d'analyser les conséquences de cette Métropole. Ce que j'ai fait au sein du SAN – je le dis –, ce que j'ai fait auprès des maires du SAN, je les ai convaincus de la justesse des analyses financières menées par l'ensemble des élus miramasséens au mois de septembre et par l'étude que nous avons faite. J'espère pouvoir obtenir au moins un contrat métropolitain à la rentrée, une sorte de contrat financier qui nous permettrait de tenir les cinq prochaines années, de garantir nos finances, nos dotations, qui sont absolument indispensables pour les communes, pour toutes les communes.

Notre situation est moins critique que d'autres. Vous parliez de contrôle, et les collectivités sont souvent contrôlées. J'ai su et j'ai cru comprendre qu'un nombre incalculable de maires du Département sont actuellement en grande difficulté sur le plan financier, pas parce qu'ils ont dépensé des milliards, mais parce qu'ils ont perdu de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement). Pour notre compte, ce sont 700 000 euros, ce n'est pas rien ! Donc, il nous faut absolument avoir une visibilité financière. C'est ce que j'essaye de mener avec les 113 maires.

Je peux vous dire que je discute avec le Maire de Marseille, je discute avec des maires comme celui de Martigues ou d'autres qui m'aident dans cette entreprise, mais ce n'est pas évident parce que le Gouvernement fait complètement la sourde oreille sur cette

question et l'on n'arrive pas à faire comprendre que ce n'est pas la bonne solution. Voilà, je voulais vous dire cela en conclusion.

Je vous donnerai toujours ces petites informations pour que vous soyez bien au courant de ce qu'il se passe et je ferai un retour officiel au Conseil Municipal dans une question pour que l'on vous donne la fin de l'analyse financière et, en même temps, la question de la loi lorsque le Sénat sera réuni et l'Assemblée pour la dernière fois. Voilà.

Mes chers collègues, je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée et passez un bon match de foot ; il n'y en a pas.

La séance est levée à 20 heures 15.

Monsieur le Maire

Le Secrétaire de séance

Frédéric VIGOUROUX

Marie-Pierre VIAL